

Vœu du Conseil général sur la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires, qui comporte encore beaucoup d'incertitudes et de questions non résolues, aura incontestablement un lourd impact sur les communes, les communautés de communes et sur le Conseil général de Loir-et-Cher.

C'est pourquoi le 28 février 2013, l'Assemblée délibérante du Conseil général de Loir-et-Cher avait formulé un vœu notamment pour :

- souligner qu'il est indispensable que le Conseil général puisse bénéficier du fonds d'amorçage spécifique au même titre que les communes.
- indiquer qu'il est indispensable que le Conseil général soit consulté sur cette réforme qui risque d'impacter fortement l'organisation complexe du service de transports scolaires.

Le 19 décembre, soit plus de neuf mois après la prise de cette résolution, force est de constater qu'il n'a pas obtenu satisfaction sur ces points.

Aujourd'hui, alors que la mise en œuvre de la réforme reste d'actualité pour la rentrée scolaire 2014, de nombreuses questions demeurent sans réponses.

D'abord sur les bienfaits de la réforme pour des élèves qui devaient en tirer tout le bénéfice. En effet, les retours des premières expériences comportent de nombreux témoignages sur une fatigue accrue des élèves, augmentant d'autant l'inquiétude des parents et des enseignants.

Les communes rurales ou péri-urbaines, prépondérantes en Loir-et-Cher, ne sont pas en mesure d'organiser le temps périscolaire dont elles ont la responsabilité. Le maigre soutien, non pérenne de surcroît, financier proposé par l'État ne couvrira pas leurs dépenses nouvelles engendrées par la réforme et ne les aidera pas à trouver les compétences dont elles devront obligatoirement s'entourer pour l'accueil des enfants. Il est à craindre que la réponse qu'elles seront en mesure d'apporter sera de qualité très disparate sur le territoire mettant ainsi à mal l'égalité des élèves devant l'école républicaine.

Ces mêmes communes auront de très grandes difficultés à pourvoir tous les postes nécessaires. Sans même parler de la difficulté des locaux à trouver.

Les plus récentes études montrent que le surcoût des transports scolaires s'élèvera à 800 000 € l'an pour le Conseil général de Loir-et-Cher qui devra redoubler ses efforts dans les années à venir pour rester dans le club très fermé des départements qui ont réussi à maintenir la gratuité pour les familles.

Vœu du Conseil général sur la réforme des rythmes scolaires

Enfin les incertitudes demeurent fortes en cette fin d'année sur les modalités techniques d'organisation des transports pour la rentrée 2014 avec le risque que la flotte de cars scolaires existante devienne insuffisante sans une parfaite coordination des futurs horaires des écoles primaires et des collèges.

Après en avoir délibéré, le Conseil général :

- REAFFIRME son attachement à la qualité de l'enseignement en Loir-et-Cher et à la gratuité des transports scolaires,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, représentant de l'État dans le département :
 - o Quels sont les moyens financiers que l'État compte accorder au Conseil général de Loir-et-Cher pour supporter les surcoûts de transports que générera la réforme des rythmes scolaires ?
 - o Quels sont les dispositifs que l'État compte mettre en œuvre pour coordonner les futurs horaires des établissements scolaires du primaire et du secondaire pour permettre à la flotte de cars existant dans notre département d'assurer le transport des élèves le mercredi ?